



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

1055-99 Sulfamic Acid

Date d'impression: 18.07.2015 Code du produit: 105599 Page 1 de 8

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

1055-99 Sulfamic Acid

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Analyse de l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: HACH LANGE GmbH
Rue: Willstätterstr. 11
Lieu: D-40549 Düsseldorf
Téléphone: +49 (0)211 5288-383
e-mail: SDS@hach.com
Internet: www.de.hach.com

Service responsable: HACH LANGE FRANCE S.A.S

8, mail Barthélémy Thimonnier - Lognes F-77437 Marne La Vallée Cedex 2

Tél. +33 (0) 820 2014 14 e-Mail: info@hach-lange.fr

HACH LANGE N.V. Motstraat 54 B-2800 Mechelen Tél. +32 (0)15 423500 e-Mail: info@hach-lange.be

HACH LANGE

Rorschacherstrasse 30a CH-9424 Rheineck Tel. +41 (0)71 886 91 11 e-Mail: info@hach-lange.ch

HACH LANGE MAROC SARLAU

Villa 14 - Rue 2 Casa Plaisance Quartier Racine Extension

MA-Casablanca 20000 Tél. +212 (0) 522 97 95 75

e-mail: info-maroc@hach-lange.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: F:ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 // BE: +32 (0)70 245245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2 Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Peut être corrosif pour les métaux. Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

1055-99 Sulfamic Acid

Date d'impression: 18.07.2015 Code du produit: 105599 Page 2 de 8

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acide amidosulfurique, acide sulfamidique, acide sulfamique

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:



Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de

malaise.

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux

environnants.

Conseils supplémentaires

Classification selon la directive Européenne sur la classification des préparations dangereuses 1999/45/CE.

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance	Quantité				
	Nº CE	Nº Index	N° REACH			
	Classification selon règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]					
5329-14-6	acide amidosulfurique, acide sulfamidique, acide sulfamique					
	226-218-8	016-026-00-0				
	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Aquatic Chronic 3; H319 H315 H412					

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

1055-99 Sulfamic Acid

Date d'impression: 18.07.2015 Code du produit: 105599 Page 3 de 8

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les veux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

effets irritants. Toux. Insuffisance respiratoire

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses. En cas d'incendie peuvent se former: soufre oxydes

5.3. Conseils aux pompiers

Pour eviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vetemenents de protection appropriés.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Éviter la formation de poussière. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

13. Considérations relatives à l'élimination

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

1055-99 Sulfamic Acid

Date d'impression: 18.07.2015 Code du produit: 105599 Page 4 de 8

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Réactif pour analyses

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires

Aucun à notre connaissance.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374. En cas d'imersion: Type de gants: Viton Epaisseur du revetement: 0,70 mm Temps de rupture: >480 Min. En cas de contact par projection: Type de gants: caoutchouc nitrile Epaisseur du revetement: 0,20 mm Temps de rupture: >30 Min.

Protection de la peau

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection respiratoire

Veiller à une ventilation adéquate. Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable. Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: solide
Couleur: blanc
Odeur: inodeure

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 1,18

Modification d'état

Point de fusion: 205 °C

Point initial d'ébullition et intervalle non applicable

d'ébullition:

Point de sublimation: donnée non disponible Point de ramollissement: non applicable



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

1055-99 Sulfamic Acid

Date d'impression: 18.07.2015 Code du produit: 105599 Page 5 de 8

Point d'écoulement: non applicable
Point d'éclair: donnée non disponible

Inflammabilité

solide: non applicable qaz: non applicable

Dangers d'explosion

non applicable

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

non applicable

Température d'inflammation:

non applicable

Température d'auto-inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable
Température de décomposition: 205 °C

Propriétés comburantes

non applicable

Pression de vapeur: 0,0078 hPa

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C):

Densité apparente:

Hydrosolubilité:

(à 20 °C)

2,13 g/cm³

non applicable

213 g/L

(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

soluble

Coefficient de partage: non applicable Viscosité dynamique: non applicable Viscosité cinématique: non applicable Durée d'écoulement: non applicable Densité de vapeur: non applicable Taux d'évaporation: non applicable Test de séparation de solvant: non applicable non applicable Teneur en solvant:

9.2. Autres informations

Teneur en solide: donnée non disponible

Corrosif(ve) au contact avec des métaux

Acier doux: 20.67 mm/a

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les substances suivantes: Chlore, Oxydants, Des métaux, Bases, Acide nitrique



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

1055-99 Sulfamic Acid

Date d'impression: 18.07.2015 Code du produit: 105599 Page 6 de 8

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition: oxydes d'azote (NOx) Oxydes de soufre, Ammoniaque

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas d'information toxicologique disponible.

Toxicité aiquë

DL50/orale/rat = 3160 mg/kg

N° CAS	Substance							
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source			
5329-14-6	acide amidosulfurique, acide sulfamidique, acide sulfamique							
	par voie orale	DL50	3160 mg/kg	Rat				

Irritation et corrosivité

Irritation sévère des yeux, Irritation cutanée

Effets sensibilisants

Pas d'effet connu.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Danger par aspiration

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas d'information toxicologique disponible.

Information supplémentaire

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas d'information écologique disponible.

N° CAS	Substance							
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source		
5329-14-6	acide amidosulfurique, acide sulfamidique, acide sulfamique							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	70,3 mg/l	96 h	Pimephales promelas			

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

1055-99 Sulfamic Acid

Date d'impression: 18.07.2015 Code du produit: 105599 Page 7 de 8

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'effet connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code d'élimination des déchets-Produit

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits

chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances

dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits

chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances

dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits

chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances

dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire

Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

En accord avec les réglementations locales et nationales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: UN 2967

14.2. Nom d'expédition des Nations ACIDE SULFAMIQU E mélange

unies:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Transport fluvial (ADN)

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Non testé

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 2967

14.2. Nom d'expédition des Nations Sulphamic acid mixture

unies:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III
Marine pollutant: --

EmS: F-A,S-B

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN 2967



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

1055-99 Sulfamic Acid

Date d'impression: 18.07.2015 Code du produit: 105599 Page 8 de 8

Sulphamic acid mixture

14.2. Nom d'expédition des Nations

unies:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR oui

L'ENVIRONNEMENT:



14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans rapport

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les

contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Modifications

Révision: 20.04.2015

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 4, 9, 11

Révision: 12.05.2014

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 4, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 14

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)